



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/05/22/2

portant sur

### UN AVIS RENDU PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIÈRE D'URBANISME : Révision générale du PLU – Phase diagnostic et PADD de la commune de Menton

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 22 mai 2023

## PARTICIPANTS

Mme Mélissa BENCHALAL - Chargée de mission tutelle consulaire et animation de réseaux au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région PACA** - qui représente le Préfet de région,

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**46 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, , DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, SERVANT Lionel, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

---

## EXCUSÉS

---

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, LAYLY Eric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MOLINES Gérard, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, GAUTIER Philippe, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

---

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, LEROY Anne, MARIN Matthieu, PASTORELLI Nadège, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa consultation électronique du 9 au 11 mai 2023.

**CONSIDERANT :**

- ✚ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- ✚ Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ✚ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCINCA, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétence au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur ;
- ✚ Que le Bureau a émis un Avis favorable à l'adoption par l'Assemblée Générale pour l'avis présenté ci-dessous, lors de sa consultation électronique du 9 au 11 mai 2023.

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▮ **D'ADOPTER** l'avis précisé dans le tableau ci-après :



TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Menton	<p><b>Révision générale du PLU – Phase diagnostic et PADD</b></p> <p><b>Constat :</b> Menton est une commune marquée par une alternance entre reliefs de montagne et littoral. Elle souhaite, avec ce nouveau PLU, renforcer la préservation de son identité et diversifier/renforcer ses atouts de développement.</p> <p><b>Diagnostic (points clés) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▸ Population : <b>30 000 habitants</b> (2022). Croissance démographique &amp; croissance d'actifs.</li><li>▸ <b>~47 % d'actifs travaillent et vivent à Menton</b>, le reste travaille en Principauté (68 %) ou dans le département.</li><li>▸ Tourisme : <b>Très bonne santé touristique</b>, marquée par des labels particuliers, et attirant un public amateurs de jardins.</li><li>▸ Activités économiques : environ 30 % de commerces de gros, transport, hébergement, restauration et 16% dans le domaine de la construction.</li><li>▸ Logements : 54% résidences principales / 46% secondaires, en hausse.</li><li>▸ Flux/transport : Déplacements professionnels extérieurs à la commune 53 %, dont une majorité à Monaco. Déplacements scolaires en majorité internes à la commune (76 %).</li></ul> <p><b>Enjeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tourisme : <b>maintenir et renforcer l'attractivité de Menton</b></li><li>• <b>Renforcer le tissu économique</b> : en favorisant l'offre d'emploi sur place dans le contexte d'augmentation de la population</li><li>• <b>Favoriser les résidences principales</b>, adapter la typologie des logements</li><li>• Améliorer les déplacements et stationnements</li><li>• Mener des réflexions sur les projets agricoles</li></ul> <p><b>Orientations et objectifs du PADD</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) <i>Confirmer l'identité paysagère de la commune</i></li><li>2) <i>Maîtriser le développement urbain et préserver les équilibres du territoire</i></li><li>3) <b>Développer l'économie locale dynamique et attractive</b></li><li>4) <i>Garantir une mobilité durable/raisonnée</i></li><li>5) <i>Objectifs de modération de la consommation d'espace / étalement urbain</i></li></ol> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Extension de la zone d'activités Careï</b> avec la CARF</li><li>➤ <b>Structuration de la filière Citron de Menton</b> avec la CARF et faciliter l'installation d'agriculteurs</li><li>➤ Accroissement de la <b>capacité d'accueil touristique</b> : hôtel haut de gamme secteur Garavan.</li><li>➤ Le long des axes structurants, création de pôles commerciaux (secteur Sœurs Munet)</li><li>➤ Favoriser le développement/maintien des zones d'activités</li></ul>	Favorable



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 64**                      **Nombre de déports 0**  
**Nombre de participants au vote : 46** (*quorum : 33, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 42**

---

**Abstention : 4      Contre : 0      Pour : 42**

Nice, le 22 mai 2023

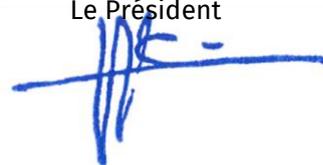
Le Secrétaire



Jessica BOVIS



Le Président



Jean-Pierre SAVARINO